



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Schaerbeek
Service Urbanisme et Environnement
Monsieur F. Nimal
Echevin de l'Urbanisme
Place Colignon, 1
B - 1030 BRUXELLES

V/Réf. : 2020/1199=050/011/pv (corr. : *Phuong Nguyen*)

N/Réf. : AA/AA/SBK20352_679_PU_Colignon_11

Bruxelles, le 06/10/2021

Annexe : /

Objet : SCHAERBEEK. Place Colignon, 11. Demande de permis d'urbanisme portant sur la mise en conformité du nombre de logements et de transformations apportées à l'enveloppe extérieure ainsi qu'à l'intérieur du bien.

Avis de la CRMS

Monsieur l'Échevin,

En réponse à votre demande du 6/09/2021, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 29/09/2021.

CONTEXTE PATRIMONIAL ET DEMANDE

Le bien concerné par la demande est compris dans la zone de protection de l'hôtel de Ville, classé comme monument, figure à l'Inventaire et est repris en ZICHEE au PRAS.



© Delcampe.net

Réalisée vers 1898 en style néo-Renaissance flamande, la maison se démarque par la composition de sa façade réalisée en briques rouges rehaussées de pierre blanche, ainsi que par la présence de son pignon, couronné d'un fronton cintré avec épi de faitage. La maison est comprise dans l'enfilade patrimoniale très remarquable de la place Colignon dont la construction résulte du concours organisé par la commune à partir de 1897 pour dynamiser le développement urbanistique de la place et offrir un cadre prestigieux à son hôtel de Ville terminé dix ans plus tôt.

1/3

La demande porte sur la mise en conformité d'infractions constatées par la Commune en date du 8/05/2020, suite à la rénovation de la maison en 2019-2020. Elle concerne la modification du nombre de logements, passé de 3 (situation de droit) à 4 ainsi que la modification de l'aspect architectural de la façade à rue, l'imperméabilisation de la cour, la construction d'un « auvent » en façade arrière et la réalisation de travaux structurels intérieurs, dont l'enlèvement de cheminées et l'ajout d'une trémie d'escalier au 3^e étage.



Façade avant : état de 2013, 2019 et 2021 © Streetview

AVIS

De manière générale, la CRMS déplore que travaux sans autorisation préalable aient été réalisés sur ce bien, d'autant qu'il participe à la remarquable scénographie urbaine qui entoure l'hôtel de Ville classé.

La Commission estime néanmoins que la présente demande n'appelle pas de remarques majeures sur le plan patrimonial dans la mesure où les nouvelles menuiseries qui ont été installées, bien que moins subtiles que les précédentes, ne portent pas véritablement préjudice à la composition de la façade avant, si ce n'est que des quincailleries plus discrètes devraient être intégrées à la porte d'entrée (atténuer le contraste des boîtes aux lettres).




En toiture, la couverture de la lucarne, qui semble avoir fait l'objet d'une réparation de fortune, devrait être scrupuleusement restaurée. L'obturation de la lucarne devra être supprimée comme prévu. Ces interventions sont indispensables pour requalifier la toiture. Celle-ci forme une composante significative du front bâti, tout comme le couronnement du pignon, heureusement restauré après être tombé il y a quelques années.

Photo CRMS

Quant aux autres aspects de la demande, ils relèvent d'un examen urbanistique plutôt que patrimonial, tel le dégagement de la cour, pour retrouver de la perméabilité. A remarquer que l'agrandissement de la baie au 2^e étage en façade arrière devrait s'accompagner de la pose d'un garde-corps placé dans le plan de la façade.

Enfin, la Commission rappelle sa demande formulée depuis de nombreuses années, de voir élaborer un RCUZ régissant le traitement des façades des maisons bordant la place Colignon. Un tel document permettrait en effet de préserver les caractéristiques architecturales et urbanistiques des abords du monument classé et de gérer les dossiers y relatifs de manière globale et cohérente.

Veillez agréer, Monsieur l'Échevin, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

c.c. : cdegreef@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; bnlemmens@urban.brussels ;
vhenry@urban.brussels ; urbanisme@schaerbeek.be ; cvandersmissen@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;
urban_avis.advises@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; aheylen@urban.brussels